

Ce que nous croyons

13. Le mariage

Stuart Olyott

Nous abordons aujourd'hui la dernière contribution de la série d'articles parus sous ce titre. Dès le prochain numéro, nous entamerons une série sous le titre FONDEMENTS.

1. Une institution divine

Le mariage n'est pas un sacrement, mais une institution établie par Dieu dès la création de l'homme et de la femme, et ceci avant la chute en Eden.

Dans le tout premier chapitre de la Bible, notre seule autorité en la matière, le texte dit: *Dieu créa l'homme à son image; . . . homme et femme il les créa* (v. 27). Au deuxième chapitre, la création de la femme à partir de l'homme est décrite en détail; le récit se termine par ces mots: *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair* (v. 18-25).

Jésus-Christ, comme pour authentifier ce récit, en cite les dernières paroles et ajoute cette précision significative: *Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni* (Mat 19.4-6). Un homme et une femme qui se marient sont donc unis par Dieu lui-même.

Il en découle:

- a) Le mariage n'est pas une coutume inventée par l'homme, mais une ordonnance divine.
- b) Hommes et femmes sont des créatures de Dieu; ils n'ont pas le droit de s'unir autrement que pour former un couple marié; ainsi l'a ordonné le Créateur.
- c) Les Etats n'ont pas le droit de passer des lois sur le mariage qui diffèrent de celles stipulées clairement dans la parole de Dieu.

2. Le mariage est une union à vie

Les paroles du Seigneur citées plus haut en témoignent.

Si la Bible permet exceptionnellement le divorce, elle n'y encourage pourtant jamais, car Dieu hait le divorce (Mal 2.16, où il est nommé *répudiation*). Ce même prophète explique pourquoi Dieu n'agrée pas les offrandes: *Parce que l'Eternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse que tu as trahie* (2.13-14).

Voici ce que dit Jésus concernant le divorce: *Quiconque répudie sa femme, sauf pour infidélité* (se traduit aussi par *prostitution, débauche*) *et en épouse une autre, commet un adultère* (Mat 19.9). Si Jésus envisage la possibilité d'un divorce en cas de fornication, il n'exclut pas pour autant la possibilité d'un pardon accordé par le conjoint lésé; combien de fois Dieu ne nous pardonne-t-il pas nos infidélités à nous! Paul, dont l'autorité apostolique n'est pas contestée, ordonne au conjoint croyant de ne pas empêcher son conjoint

incroyant de se séparer de lui s'il le désire, pour l'amour de la paix, et il précise: *le frère ou la soeur n'est pas lié en pareil cas* (1 Cor 7.12-17).

La fornication ou l'incrédulité d'un des conjoints peuvent donc, mais ne doivent pas, être la cause d'un divorce que Dieu permet. La Bible ne donne aucune autre raison qui permettrait le divorce.

En effet, dans l'intention de Dieu, le mariage est une union à vie, et tout chrétien fidèle à son Maître ferait bien de ne même pas considérer l'éventualité d'un divorce.

3. Caractéristiques et but du mariage

Mari et femme se complètent. Leur relation maritale satisfait leur besoin d'amour, de communion et d'aide mutuelle. En créant la femme, Dieu dit: *Je lui ferai* (à Adam) *une aide qui sera son vis-à-vis* (Gen 2.18).

Le premier ordre que Dieu donne à Adam et Eve, le voici: *Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la* (Gen 1.28). La procréation est donc le but premier de l'union physique du couple. Cet ordre de procréer fut donné avant qu'Adam et Eve fussent chassés du paradis, de sorte que la relation sexuelle normale dans le mariage n'est jamais un péché, tout au contraire!

La famille est l'unité de base de la société humaine. Il s'y trouve l'amour et la discipline, ainsi que la nourriture pour le corps et pour l'âme. De la santé de la famille dépend la santé de la société.

L'apôtre Paul mentionne encore une raison qui peut être à la base d'un mariage: le manque de continence. Dans ce cas, le fait de se marier peut prévenir un comportement immoral.

4. Restrictions à observer

Le mariage est un état honorable et correspond à la loi de Dieu (voyez Hébr 13.4). Nulle part la Parole ne nous dit qu'il serait plus «saint» de rester célibataire. Cependant, il y a une restriction que tout chrétien né de Dieu doit observer; Paul, en parlant de la liberté de se marier, spécifie: . . . *seulement, que ce soit dans le Seigneur* (1 Cor 7.39). Un enfant de Dieu n'épousera donc pas un enfant du monde.

Autre restriction: il est interdit d'épouser quelqu'un de parenté plus proche que cousin ou cousine, même quand la parenté a été acquise par mariage. Les lois énoncées dans Lévit 18.6-23 et 20.10-21 sont toujours valables, vu qu'elles se réfèrent à des relations permanentes et non aux cérémonies passagères du rituel juif.

5. Le mariage est soumis à certaines règles

Il ne suffit pas d'un consentement mutuel pour qu'un mariage soit valide. Il doit être conclu et célébré en public. Nous trouvons cette pratique dans la Bible. Par le fait que Jésus prenait part aux repas de noces, il montrait bien son approbation aux festivités nuptiales. A Cana, il changea même de l'eau en vin pour que les invités n'en manquent pas!

L'histoire de Joseph et Marie montre qu'il était honteux d'avoir des relations avant la célébration du mariage. Quand Marie se trouva enceinte par le Saint-Esprit, Joseph (ignorant d'où venait sa condition) voulut la répudier secrètement pour ne pas l'exposer au déshonneur (Mat 1.18-19). Nous les chrétiens du 20e siècle ferions bien de nous rappeler que nous n'avons pas le droit de nous unir physiquement avant que le mariage ait été conclu, quoi qu'en disent certains, influencés par le laxisme de notre époque.

Il y a plusieurs raisons à cette règle. Tout d'abord, l'acte sexuel fait d'un homme et d'une femme *une seule chair* à savoir une union physique indissoluble, qui doit aller de pair avec un engagement à vie, conformément à l'intention divine.

Ensuite, l'union maritale fait entrer dans une relation toute nouvelle, qui implique la séparation des parents et la fondation d'un foyer (*l'homme quittera son père et sa mère*). Cette nouvelle relation doit prendre priorité sur toutes les relations antérieures. Que de mariages gâchés pour ne pas s'être conformés à cet ordre de Dieu!

Dieu donne à chaque membre de la famille un rôle qui est clairement défini dans Eph 5.22-6.4:

- Le mari est particulièrement invité à aimer sa femme; l'exemple qui lui est proposé est l'amour de Christ pour l'Eglise, amour qu'il a prouvé en se donnant pour elle. Peut-on imaginer exigence plus sublime? Maris chrétiens, vous sentez-vous interpellés?

- La femme est invitée à se soumettre en toute chose (!) à son mari, qu'elle doit considérer comme son chef au même titre que l'Eglise considère le Christ comme son chef. Avec un mari qui aime sa femme comme décrit plus haut, cela ne doit pas faire problème. Femmes chrétiennes, vous sentez-vous interpellées?

- Les enfants doivent obéir à leurs parents selon le cinquième commandement du décalogue, s'ils veulent avoir une vie heureuse par la suite. En même temps, les pères sont exhortés à avertir et corriger (discipliner) leurs enfants sans pour autant les exaspérer en leur cassant les pieds. Cela vaut évidemment aussi pour les mères.

Que le monde sourie de ces préceptes bibliques, donc chrétiens, ne doit pas nous étonner; mais que des gens qui se veulent chrétiens les négligent sous prétexte qu'ils ne seraient «plus de notre temps», c'est grave, car ils se privent, eux et leurs enfants, des bénédictions qui se rattachent à une marche fidèle à la parole de Dieu. Par contre, si ces règles, qui sont toutes des règles d'amour, étaient observées dans les familles chrétiennes, celles-ci auraient un rayonnement dont le témoignage serait des plus percutants.

Conclusion

Les prophètes de l'Ancien Testament font continuellement un parallèle entre le péché de l'adultère et l'infidélité du peuple à son Dieu, l'Eternel. Parce que le mariage est une institution divine, elle est sacrée, à tel point que Dieu l'utilise également dans le Nouveau Testament pour illustrer la relation entre Jésus-Christ et son peuple, l'Eglise. Ceux qui sont coupables d'adultère détruisent le symbolisme qu'illustre le mariage, à savoir l'union de

Christ, l'époux divin, avec l'Eglise, son épouse sainte. Ceci explique pourquoi, aux yeux du Dieu trois fois saint, l'adultère est un péché particulièrement outrageux.

Moïse est un autre exemple du même principe. Dieu qualifie Moïse de: *homme de Dieu; serviteur de l'Eternel qui est fidèle dans toute ma maison, prophète incomparable que l'Eternel connaissait face à face; chef juge, libérateur d'Israël* (réf. dans l'ordre: Deut 33.1; 34.5; Nom 12.7; Deut 34.10-11; Act 7.35). Et pourtant Dieu ne lui permit pas d'entrer en Canaan, la terre promise qu'il aurait ardemment désiré voir. Pourquoi? Il avait frappé le rocher d'Horeb une seule fois pour en faire sortir de l'eau pour Israël; *ce rocher était le Christ*, nous dit 1 Cor 10.4. Cette action était symbolique: Christ devait être frappé à la croix pour donner la vie. Quand Israël passa pour la deuxième fois au même rocher, Moïse devait lui parler pour que l'eau en jaillisse, car Christ mourut *une fois pour toutes*, et quiconque a reçu sa vie peut lui parler pour recevoir ses bénédictions. En frappant à nouveau le rocher, Moïse détruisit le symbole se rapportant à Christ, et Dieu le punit en lui refusant l'entrée en Canaan. Ceux qui aujourd'hui croient devoir répéter le sacrifice de Christ sous quelque forme que ce soit se rendent aussi coupables que Moïse: Leur châtement sera à la mesure de leur péché.

L'adultère n'est **jamais** justifiable, qu'il soit commis par un chrétien ou un incroyant. Mari et femme doivent se rester fidèles dans n'importe quelle situation. Toute excuse ne fait que témoigner d'une fatale insoumission envers Dieu. Par contre, pour le ou la coupable qui se repent, il y a le pardon de Dieu et du conjoint: *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute injustice* (1 Jean 1.9).

Le caractère sacré du mariage trouve son expression sublime dans les noces de l'Agneau. Dans Mat 22, Jésus dit que les noces qu'un roi fit pour son fils sont semblables au royaume des cieux. Une fois que l'Eglise, qui n'est encore que la fiancée de son époux céleste, sera finalement «mariée» au Christ pour l'éternité, les noces de l'Agneau auront lieu (Apoc 19). Le mariage entre un homme et une femme est le faible reflet de ce mariage céleste indissoluble, et la fidélité des époux préfigure la fidélité inaltérable du divin époux.

Seul un mariage qui remplit ces conditions peut être à l'honneur du Seigneur et béni par lui.

Adaptation d'une esquisse de Stuart Olyott par Jean-Pierre Schneider